

Communauté de Communes
Mâconnais-Tournaigeois

TOURNUS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 23 février 2017

Règlement graphique
Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire :
le 7 juillet 2022

Approuvé par le conseil
communautaire : le

Zonage :

Limites des zones

Zones Urbaines (U) :

- UT : Centre-ville historique de Tournus
- UP : Village médiéval de Brancion
- UA : Polarité urbaine majeure
- UAp : Centres-bourgs de Viré et Lugny
- UB : Polarité urbaine secondaire
- UBh : Quartier d'habitat collectif
- UBp : Zone d'intensité urbaine secondaire à caractère patrimonial
- UC : Quartier mixte à dominante résidentielle
- UCh : Quartier résidentiel à densifier
- UCp : Quartier mixte à dominante résidentielle à caractère patrimonial
- UD : Quartier d'habitat pavillonnaire
- UE1 : Zone artisanale ou industrielle
- UE2 : Zone du Pas Fleury à Tournus
- UE3 : Zone dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UE4 : Aire de l'autoroute A6 de Mâcon/Saint-Albain
- Urru : Village de La Truchère

Zones à Urbaniser (AU) :

- AUh : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU : Entrée Nord de Tournus

Zones Agricoles (A) :

- A : Zone agricole
- Am : Secteur dédié aux activités maraîchères, horticoles et arboricoles
- As : Zone agricole stricte

Zones Naturelles et forestières (N) :

- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Secteur de carrière
- Ni, NI1, NI2 : Secteur naturel lié aux activités sportives, touristiques et de loisirs (STECAL)
- Ns : Zone naturelle et forestière stricte
- Nv : Secteur naturel lié à l'accueil des gens du voyage
- Nw : Secteur dédié à la production d'énergie renouvelable

Autres prescriptions

- Périmètre d'Orientat
- Emplacement réservé (L151-41-1" à 3")
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11-2")
- Linéaire commercial à préserver ou développer (L151-16)
- Secteur avec règle de hauteur maximale de construction à 30m

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Cône de vue

Petit patrimoine

- Bâti intéressant ou remarquable
- Patrimoine de bien public
- Element paysager ponctuel
- Mur et muret
- Autre

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

Marge de recul minimum d'implantation de nouvelles constructions par rapport à la limite parcellaire

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres ou continuité végétale à conserver ou créer
- Haie, ripisylve
- Parc, jardin, verger, vigne à protéger
- Boisement, bosquet
- Zone humide

Informations complémentaires

Risques naturels

- Risque Inondation - Zone rouge PPRI Saône
- Risque Inondation - Zone bleue PPRI Saône
- Risque Inondation - Zone violette PPRI Saône

Agriculture

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité agricole
- Projet agricole

Autres

- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Parcelle
- Autoroute et voie rapide
- Axe routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie



Plan au 1:6 250

N°	Description de l'emplacement réservé	Surface en m²	Parcelles concernées	Bénéficiaire
ER 1	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	321	AR0073	Commune
ER 2	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	796	AR0051 AR0212	Commune
ER 3	Elargissement de la VC 26 pour accès à la zone industrielle Baraban	428	AR0209 AR0210 AR0211	Commune
ER 4	Elargissement de la VC 27 pour accès à la zone industrielle Baraban	937	AR0061 AR0046 AR0097 AR0227 AR0231	Commune
ER 5	Elargissement de la VC 27 pour accès à la zone industrielle Baraban	171	AD0067	Commune
ER 6	Création d'une liaison piétonne et cyclable	2017	AR0116 AR0117 AR0128 AR0129 AR0313 AR0314	Commune
ER 7	Elargissement de voie	1532	AR0193 AR0274	Commune
ER 8	Elargissement de voie	4952	AR0081 AR0031 AR0064 AR0045 AR0354 AR0301 AR0255 AR0256	Commune
ER 9	Extension de la station de traitement des eaux potables	1527	AR0302	Commune
ER 10	Elargissement de la VC 28 pour la zone industrielle Baraban	5173	AD0046 AR0026 AR0028 AR0029 AR0030 AR0031 AR0032 AR0033 AR0034 AR0224 AR0240 AR0250	Commune
ER 11	Elargissement de la VC 27E en Baraban	675	AR0046 AR0227	Commune
ER 12	Aménagement carrefour Nord entre la rue G. Maizeroy la rue des Sauniers et la RD 906	393	AD0036 AD0085	Commune
ER 13	Extension du cimetière	3634	AR0046 AR0212 AR0222 AR0223	Commune
ER 14	Développement d'une activité de maraîchage biologique	122790	AY0145 AY0146 AY0148 AY0152 AY0153 AY0159 AY0170 AY0171 AY0172 AY0173 AY0174 AY0178 AY0179 AY0180 AY0182 AY0183 AY0184 AY0185 AY0186 AY0187 AY0209 AY0046 AY0283 AY0284 AY0339 AY0340 AY0354 AY0655	Commune
ER 15	Elargissement VC 9E au lot-dit Champ Semard	1123	AY0198 AY0199 AY0202 AY0203 AY0206 AY0207 AY0210 AY0211 AY0212 AY0216 AY0218 AY0219	Commune
ER 16	Développement d'une activité de maraîchage	14603	AT0119 AT0120 AT0121 AT0122 AT0123 AT0124 AT0125 AT0126 AT0602 AT0603 AT0604 AT0605 AT0606 AT0607	Commune
ER 17	Prolongement de la voie d'accès à la zone du Pas Fleury	224	AR0311	Commune
ER 18	Prolongement de la voie d'accès à la zone du Pas Fleury	225	AR0302	Commune
ER 19	Création d'un parking de proximité	1346	AR0126 AR0127 AR0130	Commune
ER 20	Elargissement de la voie	778	A20206 A20209 A20208 A20246 A20287 A20583 A20592	Commune
ER 21	Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	9664	M0041 M0043	Communauté de Communes